



BAREME DES HONORAIRES

(au 01 janvier 2022)

HONORAIRES A LA CHARGE DU VENDEUR

(sauf stipulations contraires prévues au mandat)

NEUF :

Non soumis aux honoraires : **PRIX DIRECT PROMOTEURS**, rémunéré par ces derniers.

ANCIEN :

Appartements-Maisons

Jusqu'à 250 000 € :	5.00 %	T.T.C. du prix de vente FAI*
Au-delà de 250 000 € :	4.00 %	T.T.C. du prix de vente FAI*

Terrains

Forfaitaire jusqu'à 5000 € :	1 500 €	T.T.C. du prix de vente FAI*
De 5001 à 15 000 € :	2 500 €	T.T.C. du prix de vente FAI*
De 15 001 € à 50 000 € :	3 000 €	T.T.C. du prix de vente FAI*
Au-delà de 50 000 € :	% barème ANCIEN/Appartements-Maisons	

Garages et parkings

Forfaitaire jusqu'à 25 000 € :	2 500 €	T.T.C. du prix de vente FAI*
Au-delà de 25 000 € :	10 %	T.T.C. du prix de vente FAI*

AVIS DE VALEUR :

Rapport écrit :	250 €	T.T.C.
-----------------	--------------	--------

(*FAI : *Frais d'Agence Inclus*)